



Bulletin d'information

n°1 du 9/10/2015

Secteur
AGRICULTURE

C'est une rentrée singulière que nous venons de vivre, marquée par des événements qui peuvent apparaître de nature très diverse, très éloignés les uns des autres, parfois contradictoires.

Pour les éducateurs, formateurs que nous sommes au contact journalier d'enfants, d'adolescents, de jeunes, pour nos élèves et leurs parents, la période de la rentrée a été marquée par la révélation et la médiatisation d'images insoutenables de la souffrance des peuples jusqu'à des issues fatales.

Cette situation exceptionnelle peut conduire à deux postures :

Considérer que nos problèmes franco français sont bien peu au regard de la situation vécue par les populations réfugiées ;

Ne pas supporter de voir les réalités et se réfugier dans une situation considérée comme encore confortable, organisant ainsi des formes collectives et individuelles de repli sur soi.

Sur chacun des points qui ont fait l'actualité de l'été puis de la rentrée, l'Union Européenne, la politique menée et la conception de l'Europe qui y prévaut, doivent être replacés au cœur des analyses. La plupart des pays qui la composent représentent une terre d'accueil privilégiée pour les populations condamnées à l'exil parce que l'Europe est riche (1er PIB mondial).

L'agriculture française traverse aussi une période difficile. Les jeunes que nous formons dans nos lycées peuvent en être troublés, déstabilisés. Quel avenir pour et dans ce secteur ?

L'agriculture française est fortement impactée par le contexte européen. La P.A.C. en a fait une activité sous perfusion d'un système de subventions qui ne profite essentiellement qu'aux plus gros exploitants. La pression de la grande distribution pour limiter les prix de vente sans limiter ses marges et celles des intermédiaires provoque un étranglement financier de bon nombre d'agriculteurs.

Mais les solutions proposées par le gouvernement français pour répondre à la colère et à une juste revendication (vivre du produit de son travail) relèvent d'une incapacité à s'attaquer aux problèmes structurels de fond et envisager une transition vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement.

Pour autant, pour les personnels que nous représentons, le contexte ne peut-il n'être que morosité, scepticisme, défiance ?

Ce bulletin spécifique pour les personnels de l'enseignement agricole évoque plusieurs dossiers : les options facultatives, les nouveaux statuts des enseignants, les formations...

Chacun d'entre nous à son niveau, au quotidien, peut s'engager à faire vivre notre métier dans toutes ses dimensions au profit des élèves pour un enseignement public efficace.



SOMMAIRE

- Édito
- Syndicalisation
- Options facultatives
- Statut des enseignants
- Prolongation concours réservé
- Congés formations
- Réforme du collègue : danger pour l'EPS
- Affectation nouveaux titulaires
- Calendrier Corpo
- Fiche secteur
- Fiche syndicalisation

Syndicalisation : Syndiquez-vous pour défendre le métier !!!

Dès cette rentrée 2015, des problématiques à forts enjeux apparaissent pour l'avenir de notre métier :

La réforme du collège, la disparition de l'évaluation de l'EPS au DNB qui remet en question la place de la discipline et

de son rôle dans la formation des élèves.

La prochaine réouverture des négociations sur le statut des enseignants au sein du Ministère de l'Agriculture.

Le processus de recrutement des enseignants d'EPS.

La mobilisation du SNEP-FSU et de ses adhérents a déjà permis des avancées concrètes et positives. Pour poursuivre

l'ensemble de ces actions et peser sur les enjeux à venir, Le syndicat a besoin de votre soutien. En vous syndiquant au plus tôt, vous renforcez le SNEP-FSU pour un travail efficace tout au long de l'année.

**Stéphane Larnac
et Patrick Michaud**



Statut des enseignants

Depuis cette rentrée 2015, les enseignants de l'éducation nationale sont soumis à un nouveau statut défini par le décret d'août 2014, remplaçant celui de 1950.

Les négociations sur le nouveau statut des enseignants du ministère de l'agriculture (l'ancien texte date de 1971) se sont ouvertes au printemps 2015. Celles-ci sont actuellement au point mort.

Le SNEP-FSU associé au SNETAP-FSU œuvre pour que ces négociations reprennent dès l'automne.

Ce texte sera-t-il prêt pour la rentrée 2016 ?

La mise en application du décret sur le statut des enseignants du MAAP aura un fort impact sur les carrières, sur les conditions de travail des personnels, mais aussi sur les DGH allouées aux établissements.

Dans la préparation et la conception de ce nouveau statut, le SNEP-FSU pèsera de tout son poids pour défendre et revaloriser les carrières de tous les enseignants du MAAP et plus particulièrement de ceux d'EPS, quel que soit leur statut ou leur affectation.

D'ores et déjà, nombre d'interrogations apparaissent et devront faire l'objet de négociations.

Le SNEP-FSU

compte sur la mobilisation et la vigilance de chacun pour porter la voix de tous dans ce projet aux fortes conséquences sur la qualité du service d'éducation à l'Agriculture.

Patrick Michaud

Options facultatives : une attaque historique

La politique d'austérité du ministère, impulsée par les gouvernements précédents perdure et s'aggrave sous le quinquennat de François Hollande.

Les baisses de DGH successives ont déjà fortement dégraissé nos établissements et mis à mal les différentes missions de l'enseignement agricole public.

Les options facultatives (EPS mais aussi toutes les autres) n'ont pas été épargnées en cette rentrée 2015/2016 et de nombreuses régions ont annoncé en juin, qu'elles ne financeraient plus cette offre de formation, confondant parfois option EPS et section sportive !!

Cette décision met beaucoup d'équipes en difficulté dans la sauvegarde des postes, mais aussi dans les relations avec les familles qui ne comprennent pas pourquoi cette offre disparaît.

Certains établissements ont décidé de les financer sur budget propre (est-ce vraiment légal ?) ou par une participation des familles (parfaitement illégal !)

Le SNEP-FSU ne peut concevoir que le service public d'éducation continue de se détériorer ainsi et se mobilise avec ses partenaires syndicaux (SNETAP), pour infléchir ce choix politique et pour permettre la réussite de tous les élèves de l'enseignement agricole public.

Thierry Raynal



Prolongation du concours réservé

La loi « Sauvadet » du 12 mars 2012 permettant la titularisation des contractuels est toujours d'actualité.

Cette loi prévoit des « recrutements réservés valorisant les acquis professionnels ». Les conditions sont très restrictives : être en fonction ou en congé couvert par contrat (ou cumul de contrats) d'une quotité d'au moins 70% d'un temps plein, entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2011 ; avoir au moins 4 ans sur 6 ans de services publics (vacataires : 5 ans), dont 2 ans antérieurs au 31 mars 2011.

La ministre s'est engagée à prolonger ce dispositif sur les années 2017 et 2018. De nouveaux collègues contractuels vont donc pouvoir être éligibles car la date de référence sera pour ces années, décalée de 2 ans.

A l'heure où nous écrivons cet article, il n'y a pas d'éléments sur les disciplines et le nombre de postes offerts. Nous ne pouvons pas, à ce jour, savoir si des postes seront attribués en EPS. Cette décision sera connue fin octobre 2015, pour la session 2016.

Si vous êtes concerné par ce dispositif et si vous souhaitez devenir titulaire PCEA en EPS, contactez votre administration et inscrivez-vous rapidement, afin de participer au concours. Un dossier RAEP (Rapport d'Activité d'Expérience Professionnelle) sera à élaborer en vue de cette titularisation.

Entrer dans la fonction publique offre des droits et des devoirs. La mobilité géographique fait partie de ceux-ci pour permettre une continuité du service public sur l'ensemble du territoire.

Jo Boulc'h



Congés formation : les moyens revus à la baisse

Lors du groupe de travail chargé de l'examen des demandes de congés formation et de congés mobilité du 5 mars 2015, l'administration a porté à notre connaissance que les règles de calcul du montant de la dotation allouées aux congés formation tiendront uniquement compte de 0,20% de la masse salariale des CPE, PCEA, PLPA et détachés du programme 143.

En résumé, cela signifiait que les moyens alloués à ces congés devaient, pour la rentrée 2015, être divisés par deux. Suite au mécontentement des représentants syndicaux (car les règles n'avaient pas été mises à notre connaissance avant le jour du groupe de travail entre autre), les moyens ont été maintenus pour les demandes concernant la rentrée 2015 en utilisant donc les moyens du programme 143 et 142 (normalement réservés à l'enseignement supérieur).

Ainsi 31 ETP pour les titulaires et 3 pour les contractuels ont été accordés en congés formation pour cette rentrée.

Une réunion de travail étant prévue pour remettre à plat les règles de calcul du montant de la dotation pour les demandes 2016 à la rentrée 2015.

Le 9 septembre dernier, la réunion de travail a confirmé le retour de respecter, à la lettre, les modalités de calcul précisées par les textes officiels et ainsi à diminuer les moyens par deux.

Obtenir un congé de formation va donc devenir de plus en plus difficile.

Il sera donc important de préparer sa demande de façon motivée et chaque année de façon consécutive, pour espérer obtenir satisfaction dans les années à venir.

Aurélié Delsard

Danger pour l'EPS - Projet programme Collège et DNB

Le projet de programme en EPS au Collège met en difficulté la discipline. Le travail réalisé par le CSP (Conseil Supérieur des Programmes), les enseignants d'EPS, les Inspecteurs et les Universitaires courant 2015 n'a pas été pris en compte dans le projet dévoilé par le Ministère début septembre. Malgré la consultation des enseignants d'EPS de mai dernier, l'état tourne le dos aux différentes propositions.

Ce projet, vide de contenu propre notre matière, pour en faire une discipline au service des autres au travers de l'interdisciplinarité.....

Quel devenir pour notre discipline ?

Si les propositions de l'administration étaient retenues dans leur présentation actuelle, l'EPS ne serait plus évaluée dans le DNB.

Cette perte de la lisibilité et de la crédibilité met en danger l'EPS obligatoire qui pourrait, pourquoi pas, à terme, devenir optionnelle voire disparaître. Devant ce déni de démocratie, le SNEP-FSU a d'ores et déjà interpellé les décideurs (ministre, IA-IPR) afin de s'appuyer sur les propositions formulées par le CSP dont le travail représentait un consensus.

Seule une forte mobilisation de tous les acteurs de l'enseignement pourra faire évoluer le projet.

Le SNEP, au sein de la FSU, prend toute sa part à la défense d'une autre vision de la place de l'EPS dans l'éducation des collégiens.

Stéphane Larnac

**Le secteur
Agriculture
du SNEP FSU**
se présente et
se tient à votre
disposition

Nom et Prénom	Adresse de l'établissement	Adresse Personnelle	Responsabilités
SABLIC Didier didier.sablic@snepfusu.net	Lycée Edouard Branly 33 Rue du Petit Bois 94000 CRETEIL	SNEP - 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS Tél : 01.44.62.82.27	Secrétaire National Titulaire CNEA
BOULC'H Joseph boulch.joseph@wanadoo.fr	LEGTA Rennes, Le Rheu 55 av, de la Bouvardière 35650 LE RHEU Tél : (poste 159)	7 allée des chênes 35690 ACIGNE Tél : 06.47.91.90.87	Coordo SNEP Agriculture - Pédagogie - Mutations - UNSS - Suppléant CTEA - Détachés
LARNAC Stéphane stephane.larnac@educagri.fr	LEGTA Valence Avenue de Lyon 26500 BOURG LES VALENCE	33 rue du Mont Pilat 26600 GRANGES les BEAUMONT Tel : 06.10.19.57.91	- Relation stagiaires - Syndicalisation - Précarité
MICHAUD Patrick patrik.michaud@wanadoo.fr	LEGTA de Nîmes Domaine de Donadille 30230 RODILHAN Tél : 04.66.20.67.67	19, rue Villars 30000 NIMES Tel: 06 75 93 18 03	- Relation stagiaires - Précarité - Syndicalisation - PCEA
RAYNAL Thierry thierry.raynal@educagri.fr	LEGTA Saint Lô There 50620 Le HOMMET d'ARTHENAY Tél : 02.33.77.80.80 Fax : 02.33.77.80.81	La Bachelierie 50210 NOTRE DAME de CENILLY Tél : 07.87.00.78.18	- Mutations – Suppléant CNEA - Relations SNETAP - CAP des PCEA - Page Agri du site internet - Corpo
DELSARD Aurélie aurelie.delsard@educagri.fr	LEGTA Bourges Le Sollier CS 18 18570 LE SUBDRAY		- Pédagogie - Compte-rendu du secteur agriculture
Laurence - pour le Secrétariat agriculture@snepfusu.net		SNEP - 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS Tél : 01.44.62.82.18	- Secrétariat Secteur Agriculture

Calendrier corporatif 2015/2016

Date -Période	Événement
7 octobre 2015	Date limite pour rendre vos demandes de principe auprès de votre administration (mutation, congés formation, changement de temps de travail, retraite, réintégration...).
Dès maintenant	Pour les enseignants détachés dont le détachement se termine en août 2016 : effectuer une demande de renouvellement de détachement auprès de votre administration.
Dernière semaine de novembre 2015	CAP avancement PCEA.
Début décembre 2015	Demande auprès du corps d'origine d'une réintégration conditionnelle ou définitive à l'EN (SIAM) lors du mouvement inter académique.
Début décembre 2015	Circulaire mobilité de l'enseignement agricole.
Début décembre 2015	CAP des changements d'échelons des Professeurs d'EPS (29 ^{ème} Base).
Janvier 2016	Dépôt des dossiers mutations, congés formation, mobilité...
Février ou Mars 2016	Commission d'attribution des congés formation et mobilité.
Février ou Mars 2016	CAP mutation des personnels de l'enseignement agricole.
Juin 2016	CAP passage Hors Classe des professeurs d'EPS.
Juin 2016	Mouvement des non titulaires.